

“DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE POUR LA MÉTROPOLE”

► Mise en discussion du rapport réalisé pour le Grand Lyon

► SÉANCE DU 16 MARS 2011

PRÉSENTATION DES THÈSES DU RAPPORT p.3

- Economie de fonctionnalité : la définition qu'en donne le rapport p.3
- L'intérêt territorial de l'économie de fonctionnalité et le rôle possible du grand Lyon p.3
- L'écologie industrielle p.4
- Les circuits courts alimentaires p.4
- Télétravail et travail mobile p.4
- L'économie collaborative ouverte p.4
- Grille d'analyse des 5 modèles : les critères retenus p.5

ECHANGES ENTRE LES MEMBRES DU CLUB p.5

- Modèle économique : une notion à préciser p.5
- Des interrogations sur l'acceptation par les entreprises et les clients de la vente de droits d'usage p.5
- Une définition de l'économie de fonctionnalité trop centrée sur le droit d'usage p.5
- Qu'est-ce qu'un modèle de développement territorial ? p.6
- Quelle réalité de l'ancrage des entreprises dans les territoires ? p.6
- Le territoire et les collectivités territoriales porteurs d'autres enjeux complémentaires p.6
- Le développement durable est aussi un enjeu de démocratie p.6

QUELQUES ENSEIGNEMENTS ET NOUVEAUX SUJETS D'ÉCHANGE AU REGARD DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ p.7

- Préciser ce que l'on entend par économie de la fonctionnalité p.7
- L'articulation nécessaire entre modèle de développement territorial et modèle économique d'entreprise p.7
- Intégrer l'enjeu démocratique p.7
- Préciser la notion de territoire p.7
- Repenser la professionnalisation au regard des modifications du rapport au travail p.7

► PARTICIPANTS À LA SÉANCE

Olivier Blandin (Atemis) • Isabelle Boisseau (observatoire régional des métiers, région PACA) • Jean-Yves Boulon (Atemis) • Marie- Alexandra Coste (direction du développement durable, groupe CDC) • Romain Demissy (thésard-Ladyss) • Christian Du Tertre (Atemis-Ladyss) • Eric Fromant (Periculum minimum) • Gérard Grass (Conseil) • Jean- Christophe Lipovac (CERDD) • Bruno Marielle (Atemis) • Stanislas Nosperger (EDF) • Brigitte Pasquelin (conseil) • Sylvain Petitet (Egis) • Patrice Vuidel (Atemis).

PRÉSENTATION DES THÈSES DU RAPPORT

Présentation faite par Olivier BLANDIN, complétée par Christian DU TERTRE

La présentation n'est pas un résumé du rapport, l'accent a été mis sur certains points qu'il nous intéresse de discuter dans le cadre du Club. Le rapport débattu ici peut être téléchargé via le lien : http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/modele_eco_dd_02.pdf

Le rapport, rédigé par le cabinet Nova 7 pour la mission prospective du Grand Lyon, étudie 5 "modèles économiques" en cherchant à chaque fois à les caractériser, à voir leur intérêt en terme de développement durable et à préciser le rôle que pourrait avoir le Grand Lyon dans la promotion de ces modèles.

Les 5 modèles sont :

- l'économie de fonctionnalité
- l'écologie industrielle
- les circuits courts
- la téléactivité et le télétravail
- l'économie collaborative ouverte

L'économie de fonctionnalité est placée au coeur de la réflexion, les autres modèles pouvant la compléter et s'articuler à elle.

ECONOMIE DE FONCTIONNALITÉ : LA DÉFINITION QU'EN DONNE LE RAPPORT

L'économie de fonctionnalité est caractérisée par le déplacement de l'échange marchand de la vente de droits de propriété à la vente de l'usage.

Ce déplacement induit 3 effets positifs en terme de durabilité :

- un découplage chiffre d'affaires / flux de matières
- un intérêt pour l'entreprise à la durabilité de l'objet qu'elle loue
- le développement d'emplois non délocalisables

En outre, l'économie de fonctionnalité est vue comme intégrant les logiques d'écoconception et d'écologie industrielle.

Les limites : un effet rebond associé à une déresponsabilisation du consommateur ainsi qu'aux impacts logistiques liés au nouveau mode d'échange marchand.

L'INTÉRÊT TERRITORIAL DE L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ ET LE RÔLE POSSIBLE DU GRAND LYON

Le rapport considère que la densité d'usagers, propre à l'agglomération, crée les conditions d'un développement de l'économie de fonctionnalité.

Pour la promouvoir, le Grand Lyon doit développer une expertise sur le fonctionnement urbain, explorer de nouvelles offres de vente fonctionnelle : j'habite, je m'équipe, je m'habille, je me déplace.

Plus précisément, il peut être :

- initiateur et animateur d'un pôle d'excellence sur l'ingénierie de l'économie de fonctionnalité : maillage des acteurs sur l'ensemble du cycle de vie des produits, connaissance des pratiques, des besoins
- logisticien du service, visant à optimiser la logistique pour limiter l'impact environnemental
- promoteur de l'économie de fonctionnalité
- consommateur exemplaire

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

L'écologie industrielle se caractérise par la mutualisation / réutilisation de types de flux (énergie, matières premières, déchets) : le territoire est pensé comme un éco-système.

L'effet sur la durabilité de l'écologie industrielle tient à la réduction des ressources mobilisées, à la mutualisation des coûts, à l'augmentation de la valeur ajoutée liée à la valorisation des déchets.

L'écologie industrielle est vue comme un levier pour l'économie de fonctionnalité.

L'intérêt réside dans le développement d'emplois non délocalisables ainsi que dans l'attractivité pour les entreprises, attirées par les synergies possibles.

Le Grand Lyon peut avoir pour rôle :

- d'être un observatoire : réalisation du bilan des flux et stocks de matière et énergies sur le territoire
- animer un club de l'écologie industrielle
- mener des expérimentations

LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

La proximité géographique / organisationnelle entre les producteurs et les consommateurs permet la réduction des intermédiaires

Cela se traduit en terme de durabilité par :

- la réduction du transport, des emballages
- le développement d'une agriculture locale
- de nouvelles formes de coopération / solidarité
- un entretien des paysages

TÉLÉTRAVAIL ET TRAVAIL MOBILE

Le principe : travailler au domicile ou à distance à l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Les enjeux en terme de durabilité :

- une réduction des déplacements
- une amélioration de la santé, des conditions de vie des personnes
- un développement des territoires, notamment péri-urbains, et ruraux.

Le rôle du Grand Lyon : promouvoir le télétravail, l'intégrer dans les Plans de Déplacement Entreprise et Inter-entreprises, renforcer les infrastructures numériques, soutenir la création de télécentres.

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE OUVERTE

L'économie collaborative ouverte propose de s'appuyer sur l'intelligence collective pour la conception et la production de biens et de services, grâce au développement des technologies de l'information et de la communication.

Ses apports : le modèle collaboratif permet de mieux prendre en compte et satisfaire les besoins qui s'expriment dans la société ; Il dépasse le concept de marché avec la notion de partage / contribution ; Il développe la démocratie.

Les actions que peut mener le Grand Lyon :

- maintenir l'infrastructure numérique
- favoriser l'adoption par les entreprises
- favoriser la constitution et le renforcement des communautés de chercheurs

GRILLE D'ANALYSE DES 5 MODÈLES : LES CRITÈRES RETENUS

Les auteurs du rapport ont défini 5 critères au regard desquels chaque modèle est évalué :

- l'effet en terme de découplage croissance économique / pressions sur l'environnement
- la valorisation et la mise en relation des ressources et savoir-faire locaux
- le développement de l'emploi
- la réponse aux besoins et aspirations des habitants
- l'effet en terme de compétitivité pour les entreprises

Les auteurs présentent les différents modèles comme étant en synergie, à partir d'un double postulat :

- pour transformer les modèles économiques il faut qu'il y ait une motivation économique, pas seulement éthique ou juridique
- l'économie de fonctionnalité est le modèle capable de générer cette incitation économique

Un schéma précisant les liens entre les différents modèles est présenté.

ECHANGES ENTRE LES MEMBRES DU CLUB

MODÈLE ÉCONOMIQUE : UNE NOTION À PRÉCISER

Un modèle économique est tout à la fois (C Du Tertre) :

- un mode de création de valeur dans ses différents registres (valeur d'usage via la qualité, économie de moyens (productivité), externalités positives / négatives, rentabilité)
- un mode d'échange marchand dominant (vente de droits de propriété, d'un droit d'accès, d'une performance...)
- un mode d'organisation du travail et des relations salariales
- mode de gouvernance et de management

En ce sens, la téléactivité ou l'économie collaborative ouverte ne sont pas des modèles, mais des ressources, des dispositifs institutionnels qui permettent d'alimenter les modèles économiques.

DES INTERROGATIONS SUR L'ACCEPTATION PAR LES ENTREPRISES ET LES CLIENTS DE LA VENTE DE DROITS D'USAGE

Tout le monde peut-il avoir accès aux services proposés ? Il y a une dimension sociale : est-ce plus cher ou moins cher que de posséder l'objet ? (S. PETITET)

L'innovation est facilitée par le fait que l'entreprise garde la propriété du bien. (E. FROMANT)
Chaque amélioration peut entraîner un renouvellement du contrat comme le font les opérateurs de téléphonie mobile, fidélisant ainsi la clientèle et amortissant l'investissement de départ sur une longue période.

La location peut entraîner un surcoût mais se règle par mensualité et ne nécessite pas un endettement à l'achat : on peut considérer que c'est une formule plus responsable.

(B. PASQUELIN)

UNE DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ TROP CENTRÉE SUR LE DROIT D'USAGE

L'économie de fonctionnalité ne se limite pas à la vente d'un usage: on vend la performance d'une solution intégrant des produits et des services, dans un nouveau périmètre d'action (saut systémique) qui permet d'intégrer la prise en charges d'externalités environnementales et sociales. La définition présentée dans le rapport est trop restrictive. (C. DU TERTRE)

Il faut penser le territoire comme un lieu de recomposition fonctionnelle pour pouvoir porter des enjeux de développement durable. Dans le rapport, le territoire est limité à une activité de soutien à des initiatives considérées comme vertueuses. (O. BLANDIN)

QU'EST-CE QU'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

C'est une dynamique intégrant la dimension sociale, l'empreinte écologique et le «vivre ensemble», la question de la démocratie en direction :

- de la société civile dans une perspective d'accumulation d'externalités positives, de développement d'un patrimoine immatériel territorial ;
- des organisations productives dans une perspective d'économie de la fonctionnalité.

C'est dans l'articulation de ces deux directions qu'il est possible d'élaborer une réponse en terme de territoire durable. Seul le territoire peut organiser le débat autour de sauts fonctionnels. Certaines entreprises peuvent y contribuer mais à leur niveau, au regard de leur champ de compétences. Les collectivités sont en responsabilité d'ensemble de les questions sociale, économique, environnementale : elles peuvent donc les faire partager.

Le mode de gouvernance : une dynamique institutionnelle et une dynamique d'acteurs favorisant leur mise en synergie de cette double dynamique. (C. DU TERTRE)

QUELLE RÉALITÉ DE L'ANCRAGE DES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES ?

Pour certains types de déchets, il n'y a plus de filière d'utilisation industrielle de produits recyclés en France (pour certains déchets il est plus rentable pour les recycleurs d'exporter les matières premières secondaires (recyclées) en Chine (papierscartons, plastiques par exemple).

(E. FROMANT)

ISO 14 000, ISO 26 000, RSE, sensibilité aux Risques Psycho-Sociaux. Toutes ces démarches situent l'entreprise dans le territoire. L'intérêt : l'encastrement entreprise / territoire doit permettre une identification de valeur captée, et une négociation sur cette valeur. Comment rendre visible ce type d'opportunités ? Par des vecteurs tels le paritarisme, les commissions ad hoc, les pôles de compétitivité. (R. DEMISSY)

Les ressources immatérielles proposées par le territoire d'un côté, la responsabilité sociale de l'entreprise de l'autre ne garantissent pas une relation équilibrée : on peut être dans des logiques d'affichage, de prédation du côté des entreprises. (P. VUIDEL)

D'où l'enjeu de partir de l'économie de fonctionnalité pour repenser la relation à l'entreprise. (O. BLANDIN)

LE TERRITOIRE ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTEURS D'AUTRES ENJEUX COMPLÉMENTAIRES

Sur le plan humain, le territoire dispose d'une variété de qualifications. Mais au-delà des qualifications, l'économie de services nécessite le développement de compétences. De quelle façon faire monter en compétence les individus et le territoire ? Nécessité d'un dispositif de professionnalisation, sachant que la question des compétences relève à la fois du salarial et du social. En ce sens les dispositifs de formation ne sont pas suffisants : comment peut-on apprendre de l'expérience ? (I. BOISSEAU)

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST AUSSI UN ENJEU DE DÉMOCRATIE

Il est nécessaire de mettre en débat les enjeux, le devenir du territoire, ce vers quoi on pourrait tendre collectivement. (JC. LIPOVAC)

Penser la place du conso-acteur : par exemple, la réhabilitation thermique des logements permet un gain de pouvoir d'achat, du travail pour les artisans. L'action est également bonne pour le climat. Est-on dans l'économie de fonctionnalité (vente de contrat de performance) ? (G. GRASS)

Le contrat de performance énergétique est mis en oeuvre dans le tertiaire (public et privé), voir dans des habitats collectifs mais pas encore dans l'habitat résidentiel diffus. Par ailleurs, il n'intègre pas encore -ou très imparfaitement- de véritables scénarii d'usages. (S. NOSPERGER)

QUELQUES ENSEIGNEMENTS ET NOUVEAUX SUJETS D'ÉCHANGE AU REGARD DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

DE MANIÈRE SYNTHÉTIQUE, CINQ ENJEUX SE DÉGAGENT :

► Préciser ce que l'on entend par économie de la fonctionnalité

Il apparaît nécessaire de préciser ce que l'on entend par économie de la fonctionnalité. La définition qu'en donne le rapport -la vente d'usage, c'est-à-dire le simple passage d'une activité industrielle à une activité de service apparaît très réductrice. Elle n'est pas en mesure de prendre en charge les enjeux du développement durable : pas d'incidence sur les modes de consommation et de vie des ménages ; pas d'incidence sur les dispositifs de travail des entreprises clientes ; peu de possibilité d'intégrer les externalités environnementales ou sociales identifiées sur le plan territorial ; pas d'implication des territoires permettant de définir les enjeux prioritaires sur lesquels s'accorder pour assumer la prise en charge des externalités négatives et positives... La définition retenue par le club et rappelée précédemment, doit être instruite régulièrement au regard de ces différents enjeux.

► L'articulation nécessaire entre modèle de développement territorial et modèle économique d'entreprise

La question du modèle de développement territorial doit être abordée de manière différente de celle du modèle économique d'entreprise. Il faut cependant remarquer que leur articulation est au coeur des enjeux du développement durable.

► Intégrer l'enjeu démocratique

L'approche du développement durable territorial inclut l'enjeu de la démocratie et la capacité de traduire en actes la notion de « vivre ensemble ». La discussion concernant les modes de mobilisation des acteurs concernés, est très importante.

► Préciser la notion de territoire

Les discussions font apparaître différentes acceptions de la notion de « territoire ». Il est important de clarifier le contenu et le sens de chacune de ces acceptions.

► Repenser la professionnalisation des compétences au regard des modifications du rapport au travail induites par l'économie de la fonctionnalité

Le modèle de l'économie de la fonctionnalité conduit à changer la réalité du travail, les formes de la coopération, l'organisation du travail et le rapport du management au travail. En quoi ces modifications au sein des organisations conduisent-elles à approfondir la notion de compétence et à initier de nouveaux dispositifs de professionnalisation au niveau des territoires ?

► LE CLUB ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ & DÉVELOPPEMENT DURABLE EST ANIMÉ PAR

ATEMIS

Contact : Patrice Vuidel • clubef@atemis-lir.com • www.club-economie-fonctionnalite.fr
Le site du Club : comptes-rendus, articles, [actualités](http://actualites) • www.atemis-lir.com

► LE CLUB ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ & DÉVELOPPEMENT DURABLE EST SOUTENU PAR



LADYSS université
PARIS
DIDEROT

INSTITUT CDC
POUR LA RECHERCHE